

MONITEUR FÉDÉRAL TENNIS DE TABLE



PUBLIC

Toute personne souhaitant acquérir des compétences techniques, pédagogiques et spécifiques d'encadrement et d'animation dans l'activité Tennis de Table pour un public ayant une déficience physique ou sensorielle.

OBJECTIFS

- Mettre en place et encadrer des séances pédagogiques de découverte, d'initiation et de progression auprès des personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel
- Acquérir les connaissances fondamentales du tennis de table adaptées aux personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel.
- Encadrer des séances en toute sécurité

CONTENUS

- Connaissance du public (PUB), niveau 3

Adaptations de la pratique en lien avec la pathologie
Prévention des facteurs de risque

- Aspects psychosociologiques (PSY), niveau 3

Accompagnement de la construction du projet sportif de la personne en situation de handicap physique et/ou sensoriel

- Culture sportive handisport (CULT), niveau 3

Fonctionnement de la Commission sportive en France

- Cadre juridique et réglementaire (JUR), niveau 3

Connaissance de la réglementation spécifique liée à l'activité

- Matériel et adaptations (MAT), niveau 3

Connaissance du matériel de compétition en lien avec la pratique disciplinaire

- Sécurité (SECU), niveau 3

Sécurité du pratiquant et des tiers
Précautions à prendre avant, pendant et après la pratique
Connaissance des conditions de sécurité spécifiques liées à la pratique

- Encadrement sportif (ENC), niveau 3

Conception et mise en place de situations de perfectionnement

- Spécialité disciplinaire (SPE), niveau 3

Les principes fondamentaux de l'APS en liaison avec la réglementation en vigueur
Les pratiques pédagogiques en lien avec les handicaps et le matériel

- Classification (CLA), niveau 3

Connaissances des différents types de classification et de pratiques possibles en fonction de chaque handicap

- Organisation (ORGA), niveau 3

Participation à un événement national en lien avec la commission (ex : JAP)

- Attitude (ATT), niveau 4

Mettre en confiance pour permettre une pratique optimale

CERTIFICATION

Contrôle continu durant la formation en présentiel sur les aspects investissement et attitude générale.

Participation à l'encadrement de regroupements ou d'un stage handisport (2 jours) organisé par un Comité Départemental, Régional ou de la Commission Sportive.

Rapport écrit de retour d'expérience de cet encadrement mettant en avant les modalités pédagogiques mises en place pour les différentes situations de handicap des sportifs présents.

Prérequis

Être licencié FFH
Être âgé(e) de 18 ans minimum
Être titulaire de l'Abécédaire
Être titulaire d'un diplôme de la fédération de l'activité (Animateur Fédéral, Entraîneur Fédéral...)

Durée

Module PUB-3: 3h
Module PSY-3: 2h
Module CULT-3: 2h
Module JUR-3: 2h
Module MAT-3: 3h
Module SECU-3: 1h
Module ENC-3: 15h
Module SPE-3: 2h
Module CLA-3: 4h
Module ORGA-3: 7h
Module ATT-4: 1h

Total des modules :

- 28h de formation en présentiel
- 14h en pratique de terrain

Frais pédagogiques

250 € (net à payer sans prise en charge)
500 € (net à payer avec prise en charge par OPCA)

Nombre de stagiaires

8 minimum à 12 maximum

Dates et inscriptions

1 à 2 sessions par an en France
<https://extranet.handisport.org/fsession/s/calendarPublic>

Contact

tennisdetable@handisport.org
formation@handisport.org

Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant

VAE

Possibilité d'obtenir une validation pour les candidats justifiant d'une expérience significative.
Renseignements auprès du CNFH :
formation@handisport.org

Équivalences

Les titulaires de l'Abécédaire Handisport, du Moniteur TT Handisport et titulaires d'un diplôme d'Etat en Tennis de Table (CQP, BP, DE ou DES) obtiendront le Certificat de Qualification Handisport (CQH).